

Bachelier : infirmier responsable de soins généraux

HELHa Gilly Rue de l'Hôpital 27 6060 GILLY	Tél : +32 (0) 71 15 98 00	Fax :	Mail : sante-gilly@helha.be
HELHa Jolimont Rue Ferrer 159 7100 HAINE-SAINT-PAUL	Tél : +32 (0) 64 23 37 59	Fax : +32 (0) 64 23 38 46	Mail : sante-jolimont@helha.be
HELHa Mouscron Rue du Couvent 82 B 7700 MOUSCRON	Tél : +32 (0) 69 89 05 10	Fax : +32 (0) 69 89 05 12	Mail : sante-tournai@helha.be
HELHa Tournai - Salines 28 Quai des Salines 7500 TOURNAI	Tél : +32 (0) 69 89 05 10	Fax : +32 (0) 69 89 05 12	Mail : sante-tournai@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

UE 404 Formuler des plans de soins - Focus chirurgie spécialisée			
Ancien Code	PAIR4B04	Caractère	Obligatoire
Nouveau Code	XABI4040		
Bloc	4B	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	5 C	Volume horaire	54 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	<p>HELHa Gilly Annick NEIRINCK (annick.neirinck@helha.be) Valérie OPILIARD (valerie.opiliard@helha.be) Yves SEEGER (yves.seeger@helha.be)</p> <p>HELHa Jolimont Charlotte JONET (charlotte.jonet@helha.be) Anne SANTOPUOLI (anne.santopuoli@helha.be)</p> <p>HELHa Mouscron HELHa Tournai - Salines Nathalie DESCHEEMAER (nathalie.descheemaer@helha.be) Ophélie VERSPEEK (ophelie.verspeek@helha.be) Aurélie DESPREZ (aurelie.desprez@helha.be)</p>		
Coefficient de pondération	50		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

L'UE 404 est corequis à l'UE 406.

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

Compétence C 4 Concevoir des projets de soins infirmiers

- C 4.1 Evaluer la situation de santé d'un client, de son entourage ou d'une collectivité
- C 4.2 Cogérer des projets de soin ou programmes d'éducation pour la santé avec un client, son entourage ou une collectivité
- C 4.3 Choisir les interventions adaptées à la situation, dans les plans de soins de référence et les protocoles

Compétence C 6 Mettre en oeuvre le projet de soins

- C 6.1 Organiser les interventions de soins infirmiers des domaines de promotion de la santé, d'éducation, de soins d'urgence, de soins curatifs, de soins chroniques et palliatifs
- C 6.2 Accomplir les interventions de soins, les interventions du projet de soin ou des programmes

Acquis d'apprentissage visés

Dans les contextes hospitaliers et/ou extrahospitaliers, au départ d'une situation clinique complexe couvrant la période pré, per et postopératoire ainsi que la préparation à la sortie :

- Justifier les liens entre les données médicales, infirmières, pharmacologiques et les données du client;
- Argumenter les problèmes identifiés (hypothèses, diagnostics infirmiers et suspicions de complications médicales) ;
- Argumenter les propositions d'interventions et de surveillances spécifiques à un moment précis et à la situation du client.

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun

Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

PAIR4B04A	Pathologies et soins infirmiers spécifiques en chirurgie spécialisée	48 h / 5 C
PAIR4B04B	Approche intégrée par exercices	6 h / 0 C

Les descriptions détaillées des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

4. Modalités d'évaluation

Les 50 points attribués dans cette UE sont répartis entre les différentes activités de la manière suivante :

PAIR4B04A	Pathologies et soins infirmiers spécifiques en chirurgie spécialisée	50
PAIR4B04B	Approche intégrée par exercices	0

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

Dispositions complémentaires relatives à l'UE

Dans un contexte d'Unité d'Enseignement, l'étudiant est tenu d'atteindre la maîtrise des compétences et acquis d'apprentissage décrits dans la fiche ECTS et la ou les fiche(s) descriptive(s) de l'activité d'apprentissage.

La note de l'UE est attribuée de façon collégiale par les enseignants responsables des activités d'apprentissage après délibération.

Les modalités d'évaluation spécifiques à chaque implantation sont décrites dans la ou les fiche(s) descriptive(s) d'activité d'apprentissage correspondante(s).

5. Cohérence pédagogique

Les activités d'apprentissage de l'UE contribuent à l'acquisition des acquis d'apprentissage de l'unité d'enseignement et au développement des compétences définies dans la fiche de l'unité d'enseignement. Les acquis spécifiques de chaque activité d'apprentissage contribuent à l'acquisition et au développement des acquis d'apprentissage de l'UE.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur adjoint de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 66 du règlement général des études 2024-2025).

Bachelier : infirmier responsable de soins généraux

HELHa Gilly Rue de l'Hôpital 27 6060 GILLY
Tél : +32 (0) 71 15 98 00 Fax :

Mail : sante-gilly@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Pathologies et soins infirmiers spécifiques en chirurgie spécialisée			
Ancien Code	15_PAIR4B04A	Caractère	Obligatoire
Nouveau Code	CABI4041		
Bloc	4B	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	5 C	Volume horaire	48 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Annick NEIRINCK (annick.neirinck@helha.be) Valérie OPILIARD (valerie.opiliard@helha.be) Yves SEEGER (yves.seeger@helha.be)		
Coefficient de pondération	50		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Cette activité d'apprentissage fait partie de l'UE 404 : Formuler des plans de soins : Focus chirurgie spécialisée.

Objectifs / Acquis d'apprentissage

Compétence de fin de formation :

Compétence 4 : Concevoir des projets de soins infirmiers

4.C4.1. Evaluer la situation de santé d'un client, de son entourage ou d'une collectivité

4.C4.2. Cogérer des projets de soin ou programmes d'éducation pour la santé avec un client, son entourage

4.C4.3. Choisir les interventions adaptées à la situation, dans les plans de soins de référence et les protocoles

Compétence 6 : Mettre en œuvre le projet de soins

4.C6.1. Organiser les interventions de soins infirmiers des domaines de promotion de la santé, d'éducation, de soins d'urgence, de soins curatifs, de soins chroniques et palliatifs

4.C6.2. Accomplir les interventions de soins, les interventions du projet de soin ou des programmes d'éducation pour la santé

Acquis d'apprentissage de l'UE 404 et de l'activité d'apprentissage :

Dans les contextes hospitaliers et/ou extrahospitaliers, au départ d'une situation clinique complexe couvrant la période pré, per et post-opératoire ainsi que la préparation à la sortie :

- Justifier les liens entre les données médicales, infirmières, pharmacologiques et les données du client ;
- Argumenter les problèmes identifiés (hypothèses, diagnostics infirmiers et suspicions de complications médicales) ;
- Argumenter les propositions d'interventions et de surveillances spécifiques à un moment précis et à la situation du client.

Objectifs :

A partir d'une situation clinique :

- utiliser le vocabulaire spécifique
- expliquer la physiopathologie (définition et mécanismes)
- citer les causes principales
- expliquer les manifestations cliniques
- justifier les buts et indications des examens

- analyser des résultats d'examens paracliniques
- expliquer les points essentiels du traitement en lien avec la physiopathologie
- expliquer, pour les médicaments administrés, les principales indications, les effets thérapeutiques attendus, les principaux effets indésirables à surveiller, les tests de surveillance préconisés
- sélectionner les hypothèses de DI, les DI et les suspicions de complications en faisant des liens entre les données issues du bilan d'indépendance et du profil médical
- justifier les interventions (informations comprises) adaptées à la situation à partir du plan de soins de référence de la pathologie concernée ou de la situation rencontrée
- proposer une programmation des interventions, adaptée à la situation
- choisir une échelle, une grille de résultats

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

Pathologies et soins infirmiers dans les contextes suivants :

- Artériopathie des membres inférieurs et amputation
- Anévrisme de l'aorte abdominale
- Endartériectomie carotidienne
- Pontages coronariens
- Prothèses valvulaires
- Laryngectomie
- Cystectomie
- Adénome prostatique et TURP
- Prostatectomie radicale
- Néphrectomie
- Traumatismes crâniens
- Grands brûlés

Démarches d'apprentissage

Mise en contexte avec analyse de cas cliniques.

Wooclap

Googleforms

Devoirs à rendre au besoin

Dispositifs d'aide à la réussite

Mise en ligne sur la plate-forme des ressources mobilisées durant les séances.

Disponibilité des enseignants.

Sources et références

Fichier Power-Point

Notes de cours

Manuel de Diagnostics Infirmiers (Elsevier Masson)

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Supports powerpoint disponibles sur ConnectED.

4. Modalités d'évaluation

Principe

Examen écrit : Lors de la session du Q1.

Pour le Q3 il s'agit également d'un examen écrit.

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation	Eve	100			Exe	100

Eve = Évaluation écrite, Exe = Examen écrit

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 50

Dispositions complémentaires

Cette activité d'apprentissage est donnée par 3 intervenant·e·s (Dr Seeger, Mme Neirinck et Mme Opiliard) chaque partie est évaluée à travers un examen écrit.

La partie médicale est donnée par Dr Seeger et la partie soins infirmiers est donnée par Mme Neirinck et Mme Opiliard.

La cotation de l'activité d'apprentissage sera obtenue en réalisant une moyenne pondérée entre la partie soins infirmiers donnée qui compte pour 50% (avec 1/4 des points pour la partie de Mme Neirinck et 3/4 des points pour la partie de Mme Opiliard) et la partie médicale, donnée par Dr Seeger, qui compte pour 50%.

La note de cette unité d'enseignement est obtenue en effectuant une moyenne pondérée des notes finales obtenues lors des évaluations des différentes parties de cette activité d'apprentissage qui la composent.

Exceptions :

1. En cas de note strictement inférieure à 8/20 dans une des parties (soins infirmiers ou partie médicale) composant l'AA, la moyenne pondérée ne sera pas effectuée : la note d'échec (ou la note la plus faible si plusieurs échecs) sera prise en compte pour la période d'évaluation pour l'ensemble de l'UE (quelle que soit la note obtenue pour l'autre/les autres activités d'apprentissage composant l'UE).
2. En cas de mention CM (certificat médical), ML (motif légitime), PP (pas présenté), Z (zéro), PR (note de présence) ou FR (fraude) dans une des activités d'apprentissage composant l'UE, la mention en question sera prise en compte pour la période d'évaluation pour l'ensemble de l'UE (quelle que soit la note obtenue pour l'autre/les autres activités d'apprentissage).

La note de l'AA sera la note de l'UE car l'AA "Approche intégrée par exercices" n'est pas évaluée.

La note de l'UE sera donc la note de l'activité d'apprentissage "Pathologies et soins infirmiers spécifiques en chirurgie spécialisée".

Pour les modalités spécifiques, l'étudiant.e doit se référer au document « MODALITES D'EVALUATION (annexe I aux fiches ECTS) - BLOC 4 Bachelier : infirmier responsable en soins généraux » disponible sur ConnectED dans les Valves, dans l'onglet « Examens ».

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 66 du règlement général des études 2024-2025).

Bachelier : infirmier responsable de soins généraux

HELHa Gilly Rue de l'Hôpital 27 6060 GILLY
Tél : +32 (0) 71 15 98 00 Fax :

Mail : sante-gilly@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Approche intégrée par exercices			
Ancien Code	15_PAIR4B04B	Caractère	Obligatoire
Nouveau Code	CABI4042		
Bloc	4B	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	0 C	Volume horaire	6 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Annick NEIRINCK (annick.neirinck@helha.be)		
Coefficient de pondération	0		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Ces exercices d'intégration sont réalisés dans le cadre des cours de l'UE.

Objectifs / Acquis d'apprentissage

Se référer aux cours théoriques

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

Se référer aux cours théoriques

Démarches d'apprentissage

cas cliniques et exercices d'intégration

Dispositifs d'aide à la réussite

sur demande de l'étudiant·e

Sources et références

se référer aux cours théoriques

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

intégrées aux cours théoriques

4. Modalités d'évaluation

Principe

activités de préparation au raisonnement clinique
Cette activité d'apprentissage n'est pas évaluée.

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation						

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 0

Dispositions complémentaires

La note de l'activité d'apprentissage "Pathologies et soins infirmiers spécifiques en chirurgie spécialisée" sera la note de l'UE car l'activité d'apprentissage "Approche intégrée par exercices" n'est pas évaluée.

Pour les modalités spécifiques, l'étudiant.e doit se référer au document « MODALITES D'EVALUATION (annexe I aux fiches ECTS) - BLOC 4 Bachelier : infirmier responsable en soins généraux » disponible sur ConnectED dans les Valves, dans l'onglet « Examens ».

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 66 du règlement général des études 2024-2025).